



PROVINCE DE QUÉBEC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020
DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE,
TENUE PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE

10-220-20 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 815 décrétant l'exécution des travaux de mise à niveau du poste de pompage desservant les immeubles de terrasse Maxime et terrasse Marc-Antoine et un emprunt d'amélioration locale de 307 500 \$

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a reçu une lettre d'*Autorisation de procéder à l'élaboration d'un règlement d'emprunt pour le projet de station de pompage du Syndicat des copropriétaires de la Baie de Kassy's Cove par la ville de Sainte-Anne de Bellevue* signée par les administrateurs du syndicat de copropriété *Syndicat des copropriétaires de la "Baie de Kassy's Cove"* le 12 octobre 2020;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Mme Paola Hawa, maire :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le *Règlement numéro 815 décrétant l'exécution des travaux de mise à niveau du poste de pompage desservant les immeubles de terrasse Maxime et terrasse Marc-Antoine et un emprunt d'amélioration locale de 307 500 \$*;
- dépose le projet du Règlement numéro 815.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Me Jennifer Ma, notaire

Greffière

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue



PROVINCE DE QUÉBEC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2020
DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE,
TENUE PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE

11-259-20	Adoption du Règlement numéro 815 décrétant l'exécution des travaux de mise à niveau du poste de pompage desservant les immeubles de Terrasse Maxime et Terrasse Marc-Antoine et un emprunt d'amélioration locale de 307 500 \$
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ATTENDU les articles 544 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU' un avis de motion a été préalablement donné et un projet de règlement a été déposé par le maire, Mme Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2020, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Tom Broad
Appuyé par M. Francis Juneau

D'adopter le Règlement numéro 815 dont copie est jointe en Annexe « C ».

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Me Jennifer Ma, notaire
Greffière
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue